



Contrôles aux frontières

Et de deux ! Le Gouvernement doit agir d'urgence pour des frontières ouvertes avec nos pays voisins

Luxembourg, le 18 octobre 2024 – Après l'annonce de la République fédérale d'Allemagne de procéder de la mi-septembre 2024 jusque mars 2025 à des contrôles sur ses frontières, la République française vient d'annoncer à son tour des contrôles similaires pour la période du 1^{er} novembre 2024 à avril 2025. Dans les deux cas, ces contrôles sont notamment motivés par une lutte contre l'immigration irrégulière ou le trafic de migrants. Dans la pratique, cette mesure lèse surtout les 176.000 frontaliers français et allemands qui traversent chaque jour la frontière pour venir travailler au Grand-Duché de Luxembourg et par ricochet l'économie luxembourgeoise qui dépend fortement de cette main-d'œuvre frontalière.

47 % des 485.000 salariés au Luxembourg (Source : STATEC) sont des frontaliers, dont la moitié provient de France. Les contrôles sur les frontières allemandes ont déjà créé des bouchons récurrents et importants pour les 53.000 frontaliers allemands, au point que le LCGB a reçu de nombreuses réclamations des frontaliers. Les contrôles à la frontière française risquent également d'impacter considérablement les temps de trajet des 123.000 frontaliers français ainsi que toutes les routes en direction de la France, déjà régulièrement embouteillées sans contrôles aux frontières. La conciliation vie familiale-vie professionnelle de ces salariés va fortement se détériorer.

De ce fait et pour décourager des contrôles supplémentaires, le LCGB [relance](#) un appel au Gouvernement et plus particulièrement au Premier ministre Luc FRIEDEN, au Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, Xavier BETTEL, et au Ministre de l'Intérieur, Léon GLODEN, d'intervenir immédiatement auprès de la Commission européenne et des autorités nationales françaises et allemandes pour défendre des frontières ouvertes au sein de l'Union européenne, telles que prévues par l'accord de Schengen et garanties par le principe de la libre circulation des personnes en Europe inscrite dans les traités européens.

Ce droit fondamental des travailleurs voire de tous les citoyens européens ne peut pas être remis en question par une pression populiste pour renforcer les frontières extérieures de l'Union européenne. Les mesures en place du côté allemand et celles maintenant annoncées du côté français sont surtout nocives pour le travail transfrontalier et de ce fait pour l'économie luxembourgeoise qui est pourtant en quête de relance !

Contact : **Christophe KNEBELER, Secrétaire général adjoint**

☎ +352 49 94 24-306

☎ +352 691 733 022

✉ cknebler@lcgb.lu